

Attestation de libre commercialisation dans le pays d'origine et/ou de provenance des produits exportés vers l'Algérie

La Chambre de Commerce ⁽¹⁾ :
confirme à la demande de ⁽²⁾ :
la présentation de l'attestation de ce dernier
que le/les produit(s) ⁽³⁾ :
relevant de/des sous position(s) :
.....
fabriqué(s) et/ou commercialisé(s) par ⁽⁴⁾ :
est/sont conforme(s) à la réglementation en vigueur enou à défaut aux
normes internationales en matière d'exigences de sécurité et de protection du
consommateur ⁽⁵⁾ et
est/sont commercialisé(s) en ⁽⁶⁾

Signature et cachet de l'entreprise

Chambre de Commerce

(1) : nom de la Chambre de Commerce (responsable de la circonscription où se trouve l'opérateur / dont l'entreprise est ressortissante / auprès de laquelle l'entreprise est enregistrée, selon législation nationale en vigueur)

(2) : Nom, adresse et raison sociale de l'opérateur;

(3) : Dénomination et marques commerciales; (remarques supplémentaires pour le(s) produit(s) concerné(s) comprenant des éléments, tels que code du HS)

(4) : Identification du fabricant d'origine et/ou du distributeur;

(5) : Citer les références réglementaires et/ou normatives si elles existent;

(6) : Pays d'origine et/ou de provenance.